## Les projets (conclusion) UN RÉVÉLATEUR

## Un pas de plus vers la disparition de l'intérêt général

a lecture attentive des différents projets peut laisser dans un premier temps perplexe, tant l'impression générale est au grand n'importe quoi. Les premières propositions ne correspondent même pas aux critères d'éligibilité des CIS: absence de limite dans le temps (Siel Bleu, Lud'is), impossibilité d'une évaluation tant soit peu crédible (Siel Bleu) et même augmentation des risques sociaux (Sauvegarde du Nord et Simplon. Co)!

Effet d'aubaine? Très probablement. Mais la question n'est pas là. Une fois de plus, il s'agit de promouvoir une vision entrerepreneuriale de l'économie sociale et solidaire (lire article suivant) telle qu'elle est orchestrée déjà depuis des années.

Le nouveau périmètre de l'ESS défini par la loi Hamon¹ qui ouvre grand la porte aux sociétés commerciales permet avant tout de faire basculer dans le marché des activités qui, relevant de l'intérêt général, en étaient jusqu'ici exclues.

Les associations, déjà mises en concurrence les unes avec les autres par le système des appels à projets, doivent désormais s'aligner sur les standards de l'entreprise, quitte à mettre de côté leur vocation première, leur projet associatif et leurs pratiques fondées sur l'altérité.

Autre conséquence insidieuse, bien illustrée par les projets présentés, est la tendance à faire disparaître la notion même de social: utilisé à tort et à travers, accolé à tout et à n'importe quoi (lire aussi pages 7 à 9) le mot finit par être vidé de son sens. Tout



comme est vidé de son sens le travail social, considéré comme une prestation de service ponctuelle.

Les premières victimes de ce glissement de sens seront, bien évidemment, les populations les plus fragiles, celles qui servent désormais « d'argument de vente ». Car comment comprendre cette soudaine profusion rhétorique en faveur des publics « fragiles » ou « défavorisés² » sinon comme une campagne de publicité destinée à nous faire croire que tout va bien, que le capitalisme traverse juste une petite crise de croissance, et qu'il suffit de quelques pansements, estampillés « social », pour que la poursuite illimité du profit finisse par résoudre tous les problèmes ?

- (1) Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.
- (2) Encore un glissement sémantique, s'il en est... Une personne exploitée ou exclue (de la société de consommation) est bien victime d'un système. Devenue « fragile », son problème devient purement individuel, et « défavorisée », elle n'a pas eu de chance. Avec ces nouvelles dénominations : il n'y a plus de responsable!